

# Conditions générales

## Jung Jin ASBL

*Version Juin 2022*

### **Article 1 - Membres**

Par leur inscription, les membres acceptent le règlement en vigueur et s'engagent à respecter les règlements d'utilisation de l'établissement sportif dans lequel ils se trouvent. Tout manquement au respect de l'établissement entraîne des sanctions décidées par l'ASBL Jung Jin.

### **Article 2 - Assurance**

Les activités de l'asbl Jung Jin sont assurées par l'ABFT (association belge francophone de Taekwondo). Les frais d'inscription couvrent la première affiliation. Le formulaire de demande d'affiliation doit être complété et signé par un médecin et être retourné aux responsables de l'asbl Jung Jin dans les plus brefs délais suivant l'inscription.

L'assurance est valable 1 an à dater de la signature du document d'affiliation et doit être renouvelée annuellement afin que les membres soient couverts en cas d'accidents ou de blessures. Un rappel est envoyé à la fin de l'année couverte et une demande de paiement est envoyée via Eversports pour que les membres puissent se mettre en ordre.

Les membres peuvent trouver toutes les informations concernant l'affiliation à l'ABFT sur leur site internet : <https://www.abft.be/>

### **Article 3 - Inscriptions**

Les inscriptions aux activités de l'asbl Jung Jin (entraînements et stages) se font via l'application Eversport (<https://www.eversports.be/>).

Les membres doivent créer un compte sur l'application afin de s'inscrire aux entraînements et payer leurs cotisations. Les familles peuvent créer un compte familial sur l'application afin de gérer toutes les inscriptions à partir de la même adresse email.

Les paiements par virement et en cash sont fortement découragés, mais restent possibles si le paiement en ligne (via Eversports) n'est pas possible.

### **Article 4 - Cotisations**

Les cotisations sont payables d'avance soit annuellement, quadrimestriellement (bimestriellement pour les mois de mai et juin) ou mensuellement.

Il existe trois niveaux de cotisations:

- Bronze : les membres peuvent suivre un entraînement par semaine maximum.
- Silver : les membres peuvent suivre deux entraînements par semaine maximum.
- Gold : les membres peuvent suivre trois entraînements ou plus par semaine.

A partir du deuxième membre de la famille, les membres reçoivent une réduction de 10% par membre. Pour obtenir cette réduction, les membres doivent contacter les responsables de l'asbl Jung Jin pour obtenir le code permettant d'obtenir la réduction sur le site Eversport.

Le paiement de la cotisation doit se faire endéans les 10 jours ouvrables après l'inscription. Un seul rappel sera envoyé avant l'échéance des 10 jours ouvrables. En cas de non paiement dans les délais, le membre du club concerné ne pourra pas participer aux activités tant qu'il ne se met pas en ordre.

### **Article 5 - Passages de grade**

Les examens ont lieu 3 fois par an en décembre, mars et juin. Pour être éligible pour le passage de grade, un certain nombre d'heures d'entraînements doit avoir été suivi. L'asbl Jung Jin envoie un avis de paiement (30€) pour le passage de grade aux membres qui entrent dans les conditions.

Il est possible de passer plus d'examens en participant aux stages ou cours spéciaux organisés par Maître Park.

### **Article 6 - Remboursement et report des cotisations**

Toute cotisation réglée ne pourra être remboursée que dans un délai de 8 jours. Un recours auprès de l'ASBL Jung Jin peut être demandé : sa décision est irrévocable.

Le report des cotisations est admis en cas de maladie ou d'accident, mais uniquement sur présentation d'un certificat médical. Ce dernier doit être présenté dans les quinze jours suivant le début de la maladie ou de l'accident. En aucun cas le montant des cotisations ne sera remboursé ou son exigibilité abandonnée. Il faut en faire la demande par écrit (aucune demande orale ne sera prise en considération). La reprise est prévue dès la fin du certificat.

### **Article 7 - Annulation par l'asbl Jung Jin**

L'ASBL Jung Jin se réserve le droit de résilier le contrat immédiatement et avant son expiration.

### **Article 8 - Règles de savoir-vivre et de sécurité**

Les membres doivent respecter les règles de savoir-vivre et les consignes de sécurité données par les entraîneurs.

L'asbl Jung Jin attend des membres une attitude respectueuse, envers les encadrants et les autres membres. Aucune violence (physique ou verbale) ou moquerie ne sera tolérée.

Durant les entraînements, les enfants respectent également les principes du Taekwondo, à savoir : la courtoisie, la persévérance, la maîtrise de soi, l'intégrité et le courage.

### **Article 9 - Respect des horaires**

Afin d'assurer un entraînement de qualité, les membres de l'asbl Jung Jin doivent respecter les horaires prévus.

Les créneaux horaires des entraînements n'incluent pas le temps de vestiaire.

En cas de retard ou d'absence, il est demandé de prévenir l'entraîneur :

- Maître Park - 0483 14 88 35
- Rahil - 0471 54 26 07

### **Article 10 - Perte et vol**

L'asbl Jung Jin décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels appartenant aux membres. L'asbl Jung Jin recommande de laisser tout objet de valeur à la maison.

### **Article 11 - Données personnelles**

En s'inscrivant aux activités de l'asbl Jung Jin, les membres acceptent que l'asbl dispose et conserve les données personnelles communiquées à l'inscription et qu'elles puissent être utilisées dans le cadre des activités de l'établissement. Seules les données nécessaires au bon fonctionnement de l'asbl Jung Jin sont demandées.

### **Article 12 - Droit à l'image**

Les membres du club autorisent l'asbl Jung Jin à les photographier ou les filmer de manière spécifique ou non dans le cadre des activités organisées durant le cours.

A moins d'une opposition par email ([betkd.be@gmail.com](mailto:betkd.be@gmail.com)) du membre ou de son représentant légal, les photos et vidéos prises durant les activités de l'asbl Jung Jin pourront être utilisées à des fins promotionnelles (illustrations sur le site internet, par exemple).